

Le bulot de la baie de Granville vient de recevoir la semaine passée le label IGP, d'Indication Géographique Protégée, délivré par la Commission Européenne. Ce label garantit une origine et une pêche artisanale raisonnée, et renforce la garantie de qualité, qui était déjà soulignée par le label Baie de Granville détenu depuis 2009. Entre 6000 et 9000 tonnes de bulots de la baie de Granville sont pêchés chaque année, cuits vivants et commercialisés entiers, à la différence des bulots britanniques.